ART. UNIQUE N° 27

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS - (N° 1938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 27

présenté par M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« 8 bis. Souligne le risque de disparition des protections dont bénéficient les citoyens européens dans les domaines social, de la santé, de l'environnement et de la sécurité alimentaire, en raison des différences de législation entre les systèmes européen et américain ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.